

3 Un être humain intégré dans la société et le monde

3.1 Enseignement

Si la plupart des impulsions, orientations et décisions en matière d'enseignement sont prises au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ex-Communauté française), le niveau communal dispose de leviers susceptibles de mettre en évidence ce qu'ECOLO propose pour l'école. Nous veillerons à collaborer et à impliquer les écoles de tous niveaux (enseignement secondaire, professionnel, hautes écoles, de promotion sociale, cours du soir, université, etc.) dans les processus de participation et de mise en place de projets, selon l'approche gagnant-gagnant et l'échange d'expériences.

Quand on parle d'enseignement au niveau communal, il convient de distinguer deux champs d'action, même si ceux-ci sont indéniablement liés entre eux. Il y a, d'une part, tout ce qu'une commune peut initier via les écoles dont elle est le pouvoir organisateur (PO) et donc le responsable et, d'autre part, tout ce qu'un échevin peut impulser en tant qu'échevin de l'enseignement, en particulier pour favoriser les collaborations entre les écoles des différents réseaux.

L'école est le reflet de la société mais, pour ECOLO, elle doit surtout être un levier essentiel pour changer la société en profondeur : elle assure en effet un rôle fondamental de transmission entre générations et de réinvention culturelle. En outre, elle a entre autres pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre monde plus juste. Si les différentes étapes de la scolarité obligatoire sont autant de paliers vers l'émancipation, cette dernière sera, pour ECOLO, autant sociale que personnelle, environnementale, citoyenne et culturelle.

Nos propositions

1. Lutter contre les inégalités scolaires. L'aide aux enfants en difficultés et la lutte contre l'échec scolaire resteront prioritaires dans nos écoles communales. Avec entre autres la poursuite de la collaboration avec les partenaires extérieurs que sont les écoles de devoir, les maisons de quartier ou l'aide en milieu ouvert (AMO). La formation des bénévoles en écoles de devoir et les partenariats avec des ateliers créatifs font aussi partie du projet, qui pourrait être étendu aux besoins des écoles secondaires. Dans ce cadre, le rôle de coordinateur pédagogique des chefs d'établissement est primordial. Une précieuse aide administrative leur a été apportée, les déchargeant ainsi d'une partie du travail de gestion. Une attention particulière sera accordée à la formation de ce personnel, tant au niveau administratif qu'au niveau déontologique.
2. Promouvoir l'école comme lieu d'ouverture en favorisant les partenariats. L'ouverture de l'école sur l'extérieur peut encore s'intensifier. Des rencontres avec des parents dans le cadre des cours sont des occasions d'échanges de savoir. La collaboration plus étroite avec les clubs sportifs locaux et avec le tissu socio-économique local vise à valoriser notre patrimoine. Les initiatives culturelles existantes (Biennale, théâtre à l'école, visites en bibliothèque, etc.) continueront à être développées.
3. Encourager les collaborations entre tous les réseaux. La formation et la sensibilisation des enfants à la citoyenneté, à la diversité, aux droits des personnes,

à l'actualité, à l'environnement, au développement durable et aux échanges Nord-Sud seront encouragés dans tous les réseaux. Dans cet esprit, le projet pédagogique inter-réseaux qu'est le Conseil communal des enfants continuera à être amélioré et encadré par de vrais professionnels. La collaboration entre les réseaux doit être envisagée partout où cela est possible, en mutualisant les infrastructures, les offres de service, les temps de formation.

4. Mettre l'accent sur certaines méthodes et contenus d'apprentissage. Les pédagogies actives sont privilégiées dans le projet pédagogique de toutes les écoles communales. Une collaboration constructive entre les chefs d'école et le Service enseignement de la Ville favorise le partage des outils et des expériences de pédagogie active. Si l'ouverture aux techniques liées à l'information et à la communication (informatique, internet) est un élément important de l'apprentissage, il est primordial d'insister surtout sur leur utilisation adéquate et ce, avec un soutien efficace du personnel communal. Un autre aspect important concerne l'apprentissage des langues pour lequel doit être favorisée la mise en place d'un éveil aux langues dès la maternelle pour les écoles qui le souhaitent. Pour la poursuite d'un enseignement de qualité, les formations continuées des enseignants seront encouragées par l'élaboration de plans de formation et l'organisation d'un système de remplacements. Notre ville continuera à être à la pointe des nouveautés pédagogiques et à développer des projets allant dans ce sens, à l'image par exemple du projet "Le Bois de l'Escavée", unique en Fédération Wallonie-Bruxelles, un outil pédagogique exceptionnel visant à établir des liens forts avec la nature pour les élèves des classes de maternelle et primaire.
5. Continuer à améliorer la qualité et la performance énergétique des bâtiments scolaires. La qualité des bâtiments scolaires a une grande influence sur la qualité du travail qui s'y réalise. Il importe de leur consacrer les moyens nécessaires, spécialement en ce qui concerne la performance énergétique, le nombre et la qualité des installations sanitaires. Veiller à la qualité de l'air dans les classes, limiter la surchauffe, chercher à bénéficier au maximum de la lumière naturelle.
6. Poursuivre la politique de développement durable à l'école. Il faut continuer à réduire l'empreinte écologique de nos écoles communales et induire encore davantage de comportements écologiques (économie d'énergie, tri des déchets, produits respectueux de l'environnement, potagers bio, ateliers cuisine, ...). Les mesures en faveur d'une mobilité douce et la fourniture de repas équilibrés, sains et de qualité dans les cantines sont deux éléments-clés d'une politique scolaire, dans lesquels l'ensemble du personnel est impliqué, notamment par le biais de formations.
7. Continuer à coordonner les activités extra-scolaires organisées sur le territoire communal. Il faut organiser les déplacements vers ces activités d'une manière collective et rationnelle et ne pas réserver cet accueil aux seuls enfants de parents qui ont un emploi. La participation financière doit être accessible à tous, modulable en fonction du nombre d'enfants et des revenus familiaux. Le soutien aux écoles de devoirs doit également être poursuivi.
8. Veiller à améliorer les infrastructures scolaires par la mise en place de nouvelles classes - voire d'une nouvelle école - et de nouveaux espaces de psychomotricité là où ils sont insuffisants.

9. Réaliser en coopération avec les différentes écoles de la commune une réflexion de fond sur l'organisation de la continuité entre le primaire et les 3 premières années du secondaire afin d'accompagner au mieux le pacte d'excellence et d'en faire une réussite dans notre commune

3.2 Culture

Une culture pour tous, par tous.

La culture est une richesse aux facettes multiples qui nous permet de donner du sens (aux univers qui nous entourent et à notre existence), qui nous permet de nous exprimer et d'inventer nos vies. La culture est une découverte qui ne connaît jamais de fin, une rencontre, un partage. Dans une société démocratique, il est important que chaque citoyen puisse donner du sens afin de comprendre le monde. L'accès aux outils le permettant doit dès lors être garanti. Cette garantie offerte à chacun est une dimension prioritaire de la solidarité telle que nous la souhaitons au sein de notre ville.

Parmi la diversité des modes culturels, l'art est un moyen d'expression essentiel à notre démocratie. Il est un moteur de réflexion et de progrès. Il nourrit l'imaginaire et participe à la construction de chacune et de chacun.

ECOLO veut développer un accès à la culture qui soit tourné tant vers la "consommation" culturelle que vers la pratique active des arts par tous. Car la culture et l'art peuvent et doivent se vivre ! Permettre à chacun de s'ouvrir à divers univers créatifs mais aussi de pratiquer et d'expérimenter est important. L'éducation permanente et les actions collectives sont des portes d'entrée allant dans ce sens.

Nous souhaitons que chaque citoyen ait les meilleures chances de participer à la culture et de goûter au bonheur qu'elle offre. Elle contribue à la qualité de vie de façon tant individuelle que collective. Grâce à elle, nous nous enrichissons des diversités et des différences. ECOLO soutient pleinement la culture en tant qu'élément fondateur de cohésion sociale et d'intégration et souhaite promouvoir une culture plurielle permettant tant la construction des appartenances et la reconnaissance que l'échange, l'épanouissement et la liberté.

Nous rêvons d'une culture pour tous. D'une culture par tous.

Nos propositions

1. Continuer à investir dans la culture, en complémentarité avec les autres politiques et particulièrement le tourisme. La culture est un droit fondamental reconnu par notre constitution (art. 23, al. 3, 5°) et différents traités internationaux dont le PIDESC (art. 15) ainsi que par la déclaration de Fribourg¹; elle est aussi un axe de développement stratégique qui fait d'Ottignies-Louvain-la-Neuve un moteur de production artistique et culturelle à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agira de maintenir l'équilibre entre une politique culturelle locale et le rayonnement du Pôle culturel couplé aux manifestations innovantes de plus grande envergure qui lui sont associés (comme la Biennale, le Prix Diagonale). Le développement du prix Victor Rossel de la bande dessinée et Louvain-les-Bulles sera poursuivi.
2. Mettre l'accent sur la culture participative, la culture pour tous. Stimuler les activités culturelles du monde associatif, favoriser l'organisation de manifestations de qualité à partir de l'initiative d'habitants (Fêtes de Wallonie, Trèfles à 5 feuilles, fêtes à Céroux, etc ...), favoriser les projets participatifs des acteurs culturels d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (Salon d'Hiver, Le village de la Nuit africaine...) : toutes ces démarches visent

¹ Texte de 2007 relatif aux droits culturels : <http://droitsculturels.org/>

à mettre en avant les citoyens comme acteurs plutôt que consommateurs culturels.

3. Mettre sur pied des événements à dimension multiculturelle. 140 nationalités sont présentes sur le territoire communal. Il s'agit d'une extraordinaire opportunité. La Nuit africaine, qui réunit toutes les dynamiques multiculturelles en lien avec l'Afrique, doit nous inspirer pour créer des événements consacrés aux cultures de l'Asie, du monde latino-américain et arabo-musulman, en variant éventuellement les formes d'expressions artistiques, afin de célébrer et renforcer la multiculturalité.
4. Mettre sur pied des projets culturels nouveaux. Dans le domaine des arts plastiques, de nouveaux développements sont à envisager. La création d'une section « arts plastiques » à l'Académie intercommunale rencontrant des obstacles pour l'instant insurmontables, nous souhaitons être créatifs dans ce domaine en proposant l'implantation d'une section de l'AKDT de Libramont-Neufchâteau offrant des stages pour tous les publics des arts plastiques aux arts vivants en profitant de l'infrastructure de Louvain-la-Neuve durant les vacances. Le CEC des Ateliers d'Art de la Baraque est un bel exemple de collaboration entre le Centre Culturel, UCL-Culture et l'Académie. Il doit être encouragé à tenir son rôle d'accueil d'artistes et de lieu d'exposition.
5. Porter une attention particulière à l'activité culturelle au centre d'Ottignies. Vecteur d'animation et de dynamisme, l'activité culturelle pourrait contribuer à ramener une vie sociale en recul dans cette partie du territoire communal.
6. Imaginer de nouvelles dynamiques de développement et d'intégration des opportunités culturelles. À cet égard, l'arrivée du China Belgium Technological Centre représente une occasion de s'ouvrir à une culture étrangère multimillénaire. Nous souhaitons saisir cette opportunité.
7. Favoriser la synergie permanente entre les différents acteurs culturels. Un dialogue permanent entre les structures culturelles du secteur artistique comme de l'éducation permanente doit être favorisé.
8. Soutenir les différentes institutions culturelles d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Les institutions culturelles sont nombreuses. Elles seront soutenues comme suit :
 - Le Centre Culturel sera soutenu dans son projet de contrat programme et sa dotation sera indexée.
 - L'Atelier-Théâtre Jean Vilar sera accompagné dans son projet de rénovation. Un soutien financier ira croissant avec le déploiement du projet de centre d'art dramatique.
 - La phase suivante de la rénovation de la Ferme du Biéreau sera entamée.
 - Le Conseil du 7ème Art doit continuer à jouer son rôle de promotion d'un cinéma de qualité et de force de proposition participative dans le cadre du mécanisme de subsidiation de Cinéscope.
 - La réorganisation de la Ferme de Douaire en fera, au centre d'Ottignies, un lieu de rencontre et de culture où cohabiteront harmonieusement la bibliothèque, la ludothèque, le Centre culturel, le cercle d'histoire et la philharmonie.
 - Les bibliothèques et ludothèques publiques seront soutenues dans leurs synergies avec le Centre culturel et l'EPN (l'espace public numérique).

3.3 Sport

S'il est évidemment un des éléments fondamentaux en matière de promotion de la santé, le sport est également un vecteur essentiel de création de lien social. École de vie, lieu de rencontres, d'apprentissage de la diversité, de la différence, de l'esprit d'équipe et de l'effort collectif, le sport a des vertus que les pouvoirs publics se doivent de promouvoir, de défendre et de rendre accessibles à tous.

Ottignies-Louvain-la-Neuve accueille d'importantes infrastructures sportives publiques dont le Centre Sportif et les piscines de Blocry (copropriété de la Communauté française, de l'UCL et de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve), les infrastructures sportives et scolaires regroupées dans le cadre du Centre Sportif Local Intégré (CSLI²), le Centre ADEPS de Blocry, la piste VTT du Bois des Rêves, des espaces verts remarquables (Bois des Rêves et Bois de Lauzelle) attirant des promeneurs, ainsi que des infrastructures privées (Tennis Club du Parc³, Club Justine Henin⁴, etc.). En outre, grâce à la présence de l'UCL, les sportifs, de tous les niveaux, ont accès aux services des médecins de sport et de kinésiologie sportive de première qualité.

La création du CSLI en 2014 a été un pas important vers une gestion plus professionnelle et efficace des infrastructures sportives de la Commune et a permis également le développement d'une politique de sport plus structurée visant la participation d'un plus grand nombre d'habitants de tous les âges et niveaux physiques.

Les projets importants en cours (Piste d'athlétisme indoor au Blocry, une nouvelle piscine olympique au Blocry, terrains de Padel au CSLI, etc.) viendront étoffer l'offre sportive sur notre territoire d'ici 2021.

Notre ville est, ainsi, bien positionnée pour devenir le Pôle Sportif du Brabant Wallon (et un des principaux pôles au niveau Wallon) attirant autant des sportifs de haut niveau que des clubs et des activités sportives ouvertes à tous. ECOLO reconnaît autant l'impact positif de la réussite de nos sportifs locaux dans des compétitions provinciales, nationales et internationales (attraction des subsides, promotion d'une image positive de notre ville, effet d'entraînement sur les jeunes sportifs, etc.) que l'importance essentielle de la pratique sportive pour le bien-être de tous. Nous souhaitons que cette pratique continue à être adaptée à chaque âge et à tous niveaux.

L'enjeu prioritaire de la politique communale est donc d'assurer une gestion efficace et transparente des subsides communaux en faveur des infrastructures sportives et des clubs locaux afin de promouvoir la pratique du sport compétitif (amateur) et de rendre la pratique sportive accessible au plus grand nombre, en soutenant un panel d'activités variées ouvertes à tous

Nos propositions

1. En consultation avec tous les acteurs sportifs (CSLI, CS Blocry, clubs sportifs, professionnels du sport, établissements scolaires et autorités publiques communales, provinciales et régionales) actifs sur notre territoire, développer et puis faire

² <http://www.csli-olln.be/> Le CSLI gère les sites suivants : le centre sportif de la Plaine des Coquerées, le complexe sportif Jean Demeester, le Pôle sportif Baudouin1er, le Pôle sportif de Lauzelle (terrains de football du Royal Ottignies Stimont), le Pôle sportif de Limelette, les salles de sports des écoles communales de Blocry et de Lauzelle, et divers agoraspaces.

³ <http://www.leparc1348.be>

⁴ <http://www.clubjustinehenin.be>

approuver, pour la fin 2019, par le Conseil Communal un « plan communal de sports - horizon 2030 ». Ce plan fournira un cadre structuré à long terme en ce qui concerne des priorités d'investissement et de développement des infrastructures sportives (prenant en compte l'émergence de nouvelles disciplines) ainsi que des critères de financement des clubs de sport par la Ville.

2. Instaurer un nouveau système plus transparent et stable (autant pour les finances communales que pour celles des clubs) en ce qui concerne l'allocation de subsides communaux en faveur des clubs et des actions (Pass Sports, des stages ouverts à tous, des journées d'initiation, etc.) sportives. Sur base des priorités énumérées dans le plan communal des sports horizon 2030, un appel à projets triennal sera lancé, pour la première fois mi-2019, invitant tous les clubs et associations sportifs à soumettre des demandes de financement sélectionnés sur base de critères objectifs (par exemple, évolution du nombre de nouveaux membres d'un club habitant la commune, etc.). Plus aucun subside ne sera alloué en dehors de ce cadre de plan triennal afin d'éviter l'éparpillement de ceux-ci.
3. Réfléchir à la possibilité de créer une « section sport » dans une école secondaire de la Ville (inspirée par le modèle de la section Humanités Danse au Lycée Martin V) afin de soutenir des élèves souhaitant poursuivre des études d'« Humanités sportives de haut niveau ».
4. Communiquer sur l'importance de faire du sport pour le bien-être et la santé notamment en soutenant des actions en partenariat avec des établissements scolaires et des clubs de la commune ou qui pratiquant du sport sur le territoire communal.
5. Soutenir les sportifs et équipes du territoire bien classés dans leur discipline afin de motiver d'autres habitants de pratiquer ce sport - inviter ces équipes et sportifs à participer à des moments d'initiation.
6. Poursuivre l'intégration des équipements sportifs scolaires dans le CSLI. L'objectif est d'utiliser au mieux et dans toute la mesure du possible les installations inoccupées en dehors des heures de classe.
7. Préserver l'esprit sportif et de fair-play dans les clubs pratiquant du sport sur le territoire communal et les clubs de la commune pratiquant leur sport sur des terrains en dehors de la commune